



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 18 juillet 2024 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
16	29	25

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOUKHECHAM Amor, BREBION Pascal, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, SBLANDANO Bruno, AYME Michel, POSTIAUX Régis

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : VANHALST Philippe donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, BOURGUE Michèle donne pouvoir à RICARD Isabelle, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à VANDENBOSSCHE Frédéric, COUSTABEAU Gérard donne pouvoir à JEAN Didier, CARELLO Danièle donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie, MANDINE David donne pouvoir à GROSSO Aurélie, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à JEAN Nathalie, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à POSTIAUX Régis

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, SERAFINI Audrey, DIOP Alix, MORENO Manuel

Délibération N° 24/97-

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT PROVENCE EN SCENE 2024/2025

Rapporteur : Mme Isabelle RICARD

La commune souhaite bénéficier de l'achat de spectacles et des opérations d'accompagnement programmées entre le 1^{er} octobre 2024 et le 30 septembre 2025 inscrits dans le catalogue « Provence en Scène » au titre de 2024/2025.

Le Département s'engage à participer à hauteur de 60% pour les spectacles Provence en Scène et à 80% pour les spectacles dits « Provence en Scène Plus » pour les communes de 3 000 à 6 000 habitants. Le solde du coût du spectacle ainsi que les dépenses annexes restent à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat culturel « Provence en Scène 2024/2025

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20240718-DEL IB_24_97

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :


Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :


Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 24/07/24
Et de la publication sur le site internet le... 24/07/24
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 25/07/2024

Application agréée E-legalite.com